

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 02 avril 2024

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage:

28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO

Représentés : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX, Muriel WOLKOWICKI par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL 2023 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE_2024_20

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **11 346.00 €**,

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	9 365.19 €
B	Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	4 172.22 €
C	Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 - EXCÉDENT (A+B)	13 537.41 €
D	Solde d'exécution d'investissement (avec résultats antérieurs) - Excédent	11 346.00 €
E	Restes à réaliser d'investissement	
	Dépenses	-
	Recettes	-
	Solde	-
F	Excédent de financement (D+E)	11 346.00 €
	AFFECTATION = C	13 537.41 €
1)	Couverture du besoin de financement de la section d'invest (F) - compte 1068	-
2)	Report en recettes de fonctionnement (C-F) - FR002	13 537.41 €

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/04/2024
et publié au nom de
le 04/04/2024
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
071-217100841-20240402-DE_2024_20-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.